

CHARTRE D'UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX



Rôle du Community Manager (CM) & Conditions d'utilisation des Réseaux Sociaux

Rôle du Community Manager (CM), en charge des réseaux sociaux

- Représenter et parler au nom d'ADS Group sur l'ensemble des médias sociaux utilisés par l'entreprise
- Informer le grand public et l'audience de l'entreprise sur son actualité
- Créer du trafic sur les supports de communication numériques (site internet, réseaux sociaux...)
- Engager la communauté en publiant régulièrement du contenu
- Être capable de répondre à tous types d'interactions suscitées par les internautes
- Modérer la communauté : adapter le contenu des publications à la cible, s'assurer qu'il n'y ait pas de débordements langagiers
- Faire une veille régulière des mentions de l'entreprise sur les réseaux sociaux et des thèmes sélectionnés comme contenu de publication
- Créer des publications attractives, engageantes et intéressantes pour la communauté créée
- Influencer les internautes à faire appel aux services d'ADS Group
- Développer la communauté via diverses solutions attractives (jeux/concours, publicité...)

Services administrateurs des réseaux sociaux (en sus du Président) :

- Service Communication
- Service Ressources Humaines

Conditions d'utilisation des réseaux sociaux

Sur les réseaux sociaux d'ADS Group, il est formellement interdit aux utilisateurs/internautes de :

- Émettre des messages irrespectueux, offensants ou injurieux envers ADS Group, ses collaborateurs ou tout tiers interagissant sur ses réseaux (incluant toutes formes de grossièreté, diffamation, obscénité, discrimination, agressivité)
- Inciter à la violence, à la haine, dans le cadre de harcèlement ou de menace
- S'opposer à la législation relative à la propriété intellectuelle : réutiliser/déformer le logo ADS Group sans accord du service communication, reproduire et réutiliser les éléments graphiques et textuels de publication pour promouvoir un bien ou service indépendant de l'entreprise
- Partager du contenu à visée publicitaire, promotionnelle ou commerciale qui n'est pas en lien avec les services proposés d'ADS Group
- Citer ou associer ADS Group à des contenus sans rapport avec l'entreprise, son cœur de métier et ses domaines d'expertise
- Promulguer des informations à caractère confidentiel, sensible, pouvant donner lieu à des polémiques « bad buzz »
- Associer le nom d'ADS Group à un nom d'utilisateur (par exemple créer un compte Facebook « Marie ADS Group »), afin de permettre aux internautes de dissocier facilement les comptes officiels de l'entreprise

ADS Group se réserve le droit de supprimer toute contribution (commentaire, publication, mention...) sur les réseaux sociaux de l'entreprise qui ne respecterait pas ces conditions d'utilisation.

De plus, toute personne ne respectant pas ces quelques consignes peut se voir empêcher toutes interactions avec les comptes de l'entreprise, de manière temporaire ou définitive.

Ces conditions d'utilisation s'appliquent aux réseaux sociaux suivants :

- Facebook
- Google +
- Youtube
- Viadeo
- LinkedIn

Diffusion de la charte

- Sur le site internet
- Aux salariés de l'entreprise